L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

LUNDI 22 JUIN 1878.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle toutes les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parole à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane ; et nous nous engageons à tenter une plus énergique action dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles ; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement ; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Rendu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant des conseils du parti en 1876 et ayant en pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais ; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont vain le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat ;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été dénié à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 9000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rathford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que les récents pélerinages de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs ; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane ; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une prononciation posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence ne repose que sur des traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils poursuivent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins de commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous confirmons certainement la mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les facilités, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits ; c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis ; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

Concours littéraire ouvert en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 26 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Dans un mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménagent une occasion de produire, en offrant, enfin, aux plus louables un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être remis par le secrétaire au plus tard, le 31 octobre ; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier régié avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sous nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans chacun ceux ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant à faire être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRÈRE,
MERCIER, S. MASTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUSONVILLE.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le Journal officiel du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays et colonies ci-dessous désignés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants ; Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Massorah (Turquie d'Asie) de Gundar (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Maschât (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL—AOUT 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Alix (Victor)	Labrosse
Anselin Yves (Clarisse)	Longueforse (Jean)
Aledet	Lassale (Joseph)
Avet	Marseille (Pierre)
Bernard (M S)	Moquet (Victor Etienne)
Benin (Ludieux)	Miquel (Joseph)
Berlins (Victorine)	Mage (Melchior)
Baras	Orlano
Bistos (Jean)	Petit Clerc
Coëffe (Paul)	Pagnac
Cognac (Jacques)	Poisson (Charles)
Delhaut	Quellet
Duplan (Alexandre)	Sonnier (G)
Dufour	Sevienne (Firmin)
Fournal	Schmeisser (Charles)
Faber (Camille)	Sajous (Marie)
Gonz	Hoegnat (Victor)
Gustave	Méjier (Louis)
Kampffin (Jeannette)	Thierry (Augusta)
Kevrvey Quesnel (Victor)	Vuillemont
Lemale (Louis)	Villeneuve (Henry)
Larontal (Urbain)	Vial (Félix)
Labarrère	

Le nommé Sombrée (Marie Louis), boucher au Marché Français, soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer au feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
30 juil. LÉON BELLAGUET.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 15 Août 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire et elles sont annoncées.

Alvarez José	Jonville J P
André Joseph	Lemoine Mathieu
Allara Francesco	Lemaire Gustave
Basil Francesco	Maudre Gaetano
Brasson Eugene	Marta José
Berrone Carlo	Manzione Giuseppe
Bouyer Philibert	Morbello Gennaro
Cadenon Pierre	Mandigat Giuseppe
Corsi Giuseppe	Mandigat Giuseppe
Cortez J	Morris Alexandre
Delhom Jean Marie	Moncourt Giuseppe
Donde Pierre	Prudel Mons
Boden E	Pagnat Eugène
Fons José y Suars	Pardo Rio de Nicolò
Gallo Bartolo	Pellegrine Angelina
Gregoso Martin	Picone Tomaso
Giglio Antonino	Pinelli Jean
Gelli Louis	Ragusa Salvatore
Gelli Louis	Real Ramon S
Gregorio Joseph	Ribot Jean
Gaglio Giorgio B	Rocco Michele
Gaverni José	Tuyo y Marie pour M Lagoplie
Hégouro Eço	

A. S. BADGER,
Gérant du Consulat.

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS

—DE—

ATKINSON.

EXTRAITS - - - - - - SAVEUR.

POUR LA CUISSINE.

Vanille, Citron, Fraise, Groseille, Amande, Pêche, Café, Orange, Framboise, Menthe, Rose, Ananas, Rhum, Cognac.

Pourquoi acheter des vilies du Nord des extraits de ce genre quand nous en avons de bien meilleurs à bon marché ?

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût délicat, l'arome délicieux du fruit dont ils sont la fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Préférables et sympathiques,
W. E. Gardner & Co.
(Limited),
No 84 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans.

A vendre, en gros, par Tuns, W. G. LYON & Co., 84 rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans. Les extraits de vanille ci-dessus ne sont pas à vendre. Voir aux bouteilles.

FOURNEAU

ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'ÊTRE mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en disant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus jusqu'à ce jour. Les ménagères qui l'ont essayé le disent de même. Il offre en outre à VENDRE POUR CIRCONSTANCES MOINS que le prix des autres articles.

PARRS M. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, pompe de tuyaux de gaz et de maisons, chaudières à vapeur, appareils de cuisine.
No 90 rue Bienville.
Entre les rues Union et Burgundy.
Lot mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

BOIS! BOIS

Bois de bonne nature.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES TRAINS DES LIGNES DE BOIS DE HONEY ISLAND, "J. F. Palmer" et "Champion," chaud que froid. Bois gris et en détail.

CHARTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND & CHARTIERS de CHARRON, No 276 rue Julia, près du Pont Magnolia, en Nouvelle-Bassin, coin de la Prononcée Carondelet et de la rue Magnolia, en Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 156. Entrepôt par Water, Lock box 1060.

Prix de chêne (de meilleur) par corde, $6 50
Bois de frêne, " " " 6 50
Chêne et frêne mêlés, " " 6 00
Bois de Honey Island fait sur commande. Prêts à vendre. Tous le monde sont satisfaits.

EDMOND DUBOIS,

36, rue Decatur.

EN débarquement du navire Prédécesseur de Mobile :

100 barriques VIE rouge, 3e Clairette.
50 demi-ds VIE blanc, de St Germain.
50 barils VIN ROUGE Carbonelle.
1 barrique do do.
100 autres VIE rouge 3e Clairette.
50 demi-ds VIE blanc de St Germain.
50 barriques VIE rouge Fin Cette Lavignet.
A vendre par

10 juin—tf EDMOND DUBOIS,
36 rue Decatur.

L. S. L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

—PERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 10 SEPT. 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT :

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 10 SEPT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	300,000, net	$300,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots d	1,000,	5,000
20 Lots d	500,	10,000
100 Lots d	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de 300 chacun pour les neuf milles rapprochés du numéro du Gros Lot, égal au lot de 300,000, net. 2,700
9 Lots d'approximation de 100 chacun pour les neuf numéros rapprochés du numéro du Gros Lot, égal au lot de 10,000, net. 1,800
9 Lots d'approximation de 50 chacun pour les neuf numéros rapprochés du numéro du Gros Lot, égal au lot de 5,000, net. 900
1,857 Lots en montant à $110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et par bureau postal de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Remise aux Agents.

New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur la bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites sur Paris.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage de

10 SEPT. 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toute les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont offertes et données, immédiatement, accompagnant les demandes d'agences qui sont

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse est-elle un refus.

Université de l'Etat de la Louisiane

—ET—

Collége agricole et mécanique.

BATON-ROUGE, Louisiane.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 12E NEUVIÈME ANNÉE commencera le 5 octobre prochain et finira le 4 juin 1879.

DÉPENSES.

Les pensions fixes, par mois : Pension, logement et soins domestiques, $11 ; blanchissage et raccommodage, $8 ; combustible et éclairage, $3 ; total, $22 ; ou, $66 par session de 3 mois. Les pensionnaires peuvent ne payer que $11 par mois de session, $135 au payement. Les élèves ne font qu'une partie de la somme.

Les dépenses éventuelles par session sont évaluées ainsi qu'il suit : uniforme, vêtements et ceinturon, $50 ; livres et fournitures, $10 ; médicaments, $6 ; dîners et accidents, $3 ; total, $69, payables $40 à l'entrée au collége et $25 le 1er janvier. La balance non dépensée est remboursée.

Dépenses totales, fixes et casuelles, par session de neuf mois, $200.

Les élèves peuvent entrer au collége en septembre, à quelque moment que ce soit pendant la session. Ils n'entrent à leurs frais qu'à partir de la date de leur admission, pourvu que ils entrent pendant le collége.

Le pensionnat pendant à Baton-Rouge est sur le terrain de l'Université.

L'enseignement et l'usage de la Bibliothèque et du cabinet de physique sont gratuits.

Les élèves sont soumis à des exercices militaires.

Les élèves peuvent être nommés par l'Université où dans la ville de Baton Rouge. Ceux qui se nomment à l'Université sont, le jour comme le jour, soumis à la discipline militaire.

Les élèves qui prennent pension et logent à Baton-Rouge ne sont soumis à la discipline militaire que quand ils sont à l'Université.

Renseignements religieux.—On reçoit à l'Université des instructions catholiques pendant le dimanche, les élèves devront suivre les exercices religieux dans les églises de Baton Rouge, à leurs parents ou tuteurs.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser

D. F. BOYD Président.

18 juil—3m

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.....RUE BARONNE.....17

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Près de la SALLE GEUNWALD.

20 jan—1an

J. L. BALTZ,

Au No 81 de la rue de la Douane.

NOUVELLE-ORLEANS,

Propriétaire du

Pavillon du Chemin de Fer,

A l'extrémité du chemin de fer de la ville, est : Rafraîchissements aux prix de la ville.

26 mai—3m

Bureaux de la compagnie d'assurance de Fonciers de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée générale des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 courant, les membres de direction sortant a été élu devant servir l'année courante :

JNO. WILSON.	M. MELLINGER.
M. FRAOST.	A. WALZ.
J. RODOVICH.	F. LAFMIGOLK.
S. SALOY.	WM. FAGAN.
M. ABASCAL.	N. SCHROEDER.
D. RODOVICH.	J. HERBOLA.
A. D. FINLAY.	A. HARDY.
TEROL S. RUGG.	S. M. MILLER.
F. JAUFROID.	GEO. ELLIS.
V. SANCHO.	J. H. MENGE.
F. THORMAEHLEN.	M. MAYN.
P. R. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Fraget a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et M. F. M. Schneidau, secrétaire.

F. M. SCHNEIDAU,
28 juil—1m

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 10 RUE CARONDELET.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes payées dans l'année expirée le 30 juin 1878—

Sur risques de feu	$46,624 44	
Sur risques de rivières	6,776 07	
Sur risques de mer	6,975 24	$60,375 75
Moins—Primes non ex.		
Mêmes—Primes rens.	$15,845 87	
Mêmes—Primes rens. bourées	1,610 93	$17,456 80
Montant net des primes reçues		$42,918 95
Plus—Primes non expirées de 1877		10,060 34
		$53,979 29

Pertes, etc., payées dans la même période :

Sur risques de feu	$3,041 10	
Sur risques de rivière	1,186 87	
Sur risques de mer	3,292 35	
Réduction (rebate)	7,817 17	
Remboursement	3,314 19	
Taxes	2,177 38	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	298 00	
Bureau des assureurs	1,252 05	
Dépenses, etc., même intérêt	2,351 82	$30,948 91
Bénéfice net		$22,030 38

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes en voie de recouvrement	$ 3,594 55
Actions de banques et autres actions	54,628 40
Propriétés foncières	18,127 60
Prêts garantis	2,216 01
Prêts sur hypothèque	17,743 91
Effets à recevoir	2,313 20
Mobilier et installations du bureau	3,150 43
En caisse	18,906 81
Total de l'actif	$132,473 91

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice Président.
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1878.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de 3½ pour cent sur le capital de la Compagnie, payable par DEMANDE, et de payer un Dividende de Cinq pour cent à TOUS les ayant leurs primes participantes en plus des 15 Opt. déjà reçus par eux, à partir du 5 août 1878.

P. M. SCHNEIDAU,
14 juillet—1m Secrétaire.

Université de la Virginie.

LA session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'institution est organisée sur le système électif, l'étudiant ayant lui-même le choix de ses études, pouvant suivre les cours du Département Académique, du Droit, de la Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour le catalogue s'adresser au Secrétaire de la Faculté, P. G. University of Virginia.

JAMES F. HARRISON, M. D.,
Chairman de la Faculté.

28 juillet—4m—Mardi, J. D.

A. BONNET & CIE.,

65.....RUE ROYALE.....65

PRÉVIENNENT les amateurs de bonne chaussure qu'ils ont en position d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût absolument spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques d'Europe. Nous nommons certain d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.

Les prix, les commandes et des réparations de tous genres, sont spécialement réduits de 25 cent.

MM. Frank, Opie et Krohn—sont les chefs d'ouvres et sont déjà ouvrants du premier ordre, ils engagent le public à les examiner.

Ces ouvriers profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er août—1 an—DMJ.

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Drogue française, de Cognac, etc.

VIENT de transférer ses ateliers de No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Conti, entre Carondelet et St. Charles, où il est dans un véritable palais de verre au moins de nombreux clients tient que le public en général, qui a pu apprécier un échantillon de ses vêtements, qu'il ne peut, et ne saurait, se dispenser d'aller chez Gonthier, et pour cette raison, et pour encourager ceux qui tous les jours, se perfectionnent de plus en plus, il a ouvert ses ateliers à des prix d'une modicité défiant toute concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie, est un excellent professeur de coupe et demande des hommes sont expérimentés qui viennent bien l'honneur de leur confiance.

19 nov—1 an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras,

CHAUSSURES A VIS BAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 50.

BOTTES et souliers en bonnes faits lui des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout dans dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Réparation prompte à cent ouvriers sont constamment occupés à ses ateliers.

19 nov—1 an

J. SAGET.

206.....Chartres.....206

VIENT de recevoir un grand assortiment de Guns de différentes qualités, supérieures et sans danger, à des prix réduits, de $10.00 à $125 la pièce. Ces armes sont garanties pour la portée, et se vendent de 500 comme échantillons pour marchands et armuriers. Toute personne qui veut donner des ordres, en indiquant les qualités et les prix, comme sera satisfaite avec tous les rapports. Réparations à très bon marché. Toujours les cheminées de l'ancienne manufacture.

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs,

—IMPORTATEUR DE—

CIGARES, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMICELLI, HUILES, SARDINES, ANCHOIS.

Agent pour la Bière et l'Ouest de W. H. Lemp & CO., Cigares ; de la célèbre maison des vins de A. SELLIER & CO., Reims, CHAMPAGNE. Un assortiment général de Liqueurs toujours.

14 juin—1an

HEBRARD & ROUX,

MARCHANDS de CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Bureau No 1 Carondelet près Canal, Dépôt, sur le Levée, au pied de la rue Delaigny, de District.

Les bureaux sont à leurs amis et au public en général, et sollicitent bien respectueusement leurs ordres pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits de marché, livrable à leur option.

7 juil—3m D M J

On ne demande seulement ces gouttes pour prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine ; Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Grenouillette, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour la prévention des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus gigantea, dont les propriétés curatives et thérapeutiques a été reposée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante, pour le guérir de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont vanté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général : BURKE & THOMPSON, No. 62 RUE TURGOUPITOULAS N. O.

1 Juin—1m

PRÉCURATIONS. PASSEPORTS

E. A. PEYROUX

— NOTAIRE —

86.....Passage de la Bourse.....86

Entre Conti et Bienville,

Se charge de préparer les passports avec promptitude, et de faire les procurations à quelque ouvrier dans le Conseil.

27oct—1an

E. CAMBIET, J. P. ROGAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

Au No 95 de la rue du Coutage,

Nlle-Orléans.

Vulliers et agents pour la vente de la Bière de Cincinnati, Ohio, et en détail, de la Bière de Boston ainsi et Bouteilles à vides, pour toutes.

—Bière Cincinnati—

Tonnes, Pintes, Couvertures de vrages, Drapeaux ensoleillés, étrangers et fantaisies.

Bouteilles à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de Bière.

Sous à grains, soft, vin, laine, de toute espèce, sous le "Sécurité" aux prix du Nord.

20 mai—3m

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris ? Chacun répond : OUI !

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est le seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en répandre quelques uns dans les trous et les endroits fréquentés par les rongeurs. Le petit n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux épiciers. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, No. 64 de la rue Tchoupitoulas, et en magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 26 de la rue des Magasins.

20 juin—3m, MarVD.

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART.
Au No 43 de la rue Royale.
MAURICE J. HART,
Propriétaire.

18 jan—1an

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ETAT DE SITUATION

—DU—

NORTHWESTERN

NATIONAL INSURANCE CO.

DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,

$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$113,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	26,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y.F. 2s C.div. 5's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y. Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur propriétés situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,000 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,452 38
Billets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et sûretés		3,894 11
En caisse et en banques		86,183 46
		$953,895 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Primes non payées, rabais et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 33
Réserve pour réassurance ainsi que l'exige la loi de New York	130,317 80
Surplus net	81,811 06
	$953,895 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN F. McDERGOH, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques de feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,

Au No. 124 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.

JAS. A. LAFITTE,

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

E. R. TRIST, notaire.

Nlle-Orléans, 22 mai 1878.

Etat de situation semi-annuel

—DU—

LOUISIANA NATIONAL BANK

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

A la clôture des affaires du 29 juin 1878

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,418,982 69	
Prêts des Etats-Unis	100,000 00	
Actions	351,000 00	
Local de la Banque et autres propriétés immobiles	224,011 56	
Chez pour ment, fonds de rachat	22,750 00	
Compte de prêts	16,187 50	
Change américain	450,915 62	
Espèces $645,916 94		
Or 3,615 00		
Argent 24,000 00		
Chèques sur la Banque de Nlle-Orléans 197,584 61		
	$1,006,066 97	
		$4,089,160 16